

ARRÊTÉ PORTANT DÉCISION D'IMPLANTATIONS
ET DE RETRAITS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

VU l'article L 211-1 du Code de l'Education

VU l'article L 211-8 du Code de l'Education

VU l'article D 211-9 du Code de l'Education

VU la circulaire ministérielle n° 2003-104 du 3 juillet 2003

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat

VU le décret n° 2025-726 du 30 juillet 2025 renforçant les pouvoirs des préfets
à l'égard des autorités académiques

VU l'avis du Comité social d'administration spécial départemental du 2 avril 2026

VU l'avis du Conseil départemental de l'éducation nationale du 8 avril 2026

VU l'avis du préfet du département réputé favorable

Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de NANCY-METZ
Chancelier des universités

ARRÊTE

**Article 1 – Sont mises en œuvre, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, les mesures
suivantes :**

1 – Opérations de gestion du BOP 140

1.1 Implantation de poste d'enseignant en « classe ordinaire »

Implantation d'un poste d'enseignant en regroupement pédagogique intercommunal dispersé :

RPID HUDIVILLER / ANTHELUPT / VITRIMONT (x1) – (l'implantation se fera à ANTHELUPT)

1.2 Retraits de postes d'enseignants en « classe ordinaire »

A - En écoles préélémentaires publiques (E.M.PU.)

E.M.PU Cités CRUSNE (x1)
E.M.PU GIRAUMONT (x1)
E.M.PU Erckmann Chatrian JARVILLE-LA-MALGRANGE (x1)
E.M.PU Florian JARVILLE-LA-MALGRANGE (x1)
E.M.PU du Centre LANEVEUVILLE-DEVANT-NANCY (x1)
E.M.PU Emile Zola LAXOU (x1)
E.M.PU Bel Arbre LONGWY (x1)
E.M.PU Urbain LUNEVILLE (x1)
E.M.PU Villebois Mareuil LUNEVILLE (x1)
E.M.PU André Vautrin MAXEVILLE (x1)
E.M.A Jacqueline Brigidi-Godey (ex. Jean Macé) MONT-SAINT-MARTIN (x1)
E.M.PU Marcel Leroy NANCY (x1)
E.M.PU La Fontaine NANCY (x1)
E.M.PU Masserine PULNOY (x1)
E.M.PU Clémenceau SAINT-MAX (x1)
E.M.PU Jules Ferry TOMBLAINE (x1)
E.M.PU Les Eglantines TOUL (x1)
E.M.PU Missak et Mélinée Manouchian VILLERS-LES-NANCY (x1)

B - En écoles élémentaires publiques (E.E.PU.)

E.E.PU Haut Jardinnet BADONVILLER (x1)
E.E.PU Jules Ferry BATILLY (x1)
E.E.PU Arthur Rimbaud BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON (x1)
E.E.PU Paul Pêche DONCOURT-LES-CONFLANS (x1)
E.E.PU Landrivaux HERSERANGE (x1)
E.E.PU Anthony Harry LAY-SAINT-CHRISTOPHE (x1)
E.E.PU Albert 1^{er} LONGWY (x1)
E.E.PU Demangeot LUNEVILLE (x1)
E.E.PU Buthegnemont NANCY (x1)
E.E.PU Jules Ferry NANCY (x1)
E.E.PU Saint Georges NANCY (x1)
E.E.PU Saint Jean PONT-A-MOUSSON (x1)
E.E.PU Pasteur PONT-SAINT-VINCENT (x1)
E.E.PU Julie-Victoire Daubié ROSIERES-AUX-SALINES (x1)
E.E.PU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY (x1)

C - En écoles primaires publiques (E.P.PU.)

E.P.PU ARRACOURT (x1)
E.P.PU de la Serre BACCARAT(x1)
E.P.PU Jean Crouzier BLAMONT (x1)
E.P.PU Geo Condé BOIS-DE-HAYE (x1)
E.P.PU COLOMBEY-LES-BELLES (x1)
E.P.PU Antoine de Saint Exupéry CREPEY (x1)
E.P.PU EINVAUX (x1)
E.P.PU les Marronniers FAULX (x1)
E.P.PU du Luton FOUG (x1)
E.P.PU FRAIMBOIS (x1)
E.P.PU Maurice et Katia KRAFFT HOUEMONT (x1)
E.P.PU Jules Ferry JARNY (x1)
E.P.PU Pulventeux LONGWY (x1)
E.P.PU Albert Lebrun MARS-LA-TOUR (x1)
E.P.PU Ecole RPI de la Reine MENIL-LA-TOUR (x1)
E.P.PU MOIVRONS (x1)
E.P.PU Jules Ferry MONT-SAINT-MARTIN (x1)
E.P.PU Procheville PONT-A-MOUSSON (x1)
E.P.PU REMEREVILLE (x1)
E.P.PU Jacques Prévert RICHARDMENIL (x1)
E.P.PU Jules Vallès TRIEUX (x1)
E.P.PU Joliot-Curie VILLERUPT (x1)

D – Retraits de postes d’enseignants en regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés :

RPID AINGERAY/BOIS-DE-HAYE (x1) - Lieu du retrait de poste à déterminer
RPID ATTON/BEZAUMONT/LOISY (x1) - Lieu du retrait de poste à déterminer
RPID BOUCQ/TRONDES (x1) - Lieu du retrait de poste à déterminer
RPID HERIMENIL/REHAINVILLER (x1) - Lieu du retrait de poste à déterminer
RPID ROZELIEURES/VILLACOURT (x1) - Lieu du retrait de poste à déterminer

1.3 Les moyens spécifiques - dispositifs – postes dédiés aux élèves à besoins particuliers (postes dits hors « classes ordinaires »)

A – Implantations

- 7 postes « PAS » - Pôle d’appui à la scolarité – BOP 140 (et 2 postes sur le BOP 141)

Déclinés comme suit :

- 1 poste « PAS » / circonscription scolaire de LONGWY 2
 - 2 postes « PAS » / circonscription scolaire de TOUL
 - 2 postes « PAS » / circonscription scolaire de JARVILLE
 - 2 postes « PAS » / circonscription scolaire de LUNEVILLE
 - 2 postes « PAS » / circonscription scolaire de NANCY 2
-
- 1 poste ULIS - unité localisée pour l'inclusion scolaire – E.E.PU Jeanne d'Arc - circonscription scolaire et commune de VANDOEUVRE-LES-NANCY ;
 - 1 poste ULIS – E.E.PU Majorelle - circonscription scolaire et commune de JARVILLE ;
 - 1 poste ULIS – E.E.PU Haut Jardinnet à BADONVILLER - circonscription scolaire de LUNEVILLE ;
 - ½ poste (= 0.5 « Equivalent temps plein ») de coordonnateur des *Territoires éducatifs ruraux* – circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS - E.P.PU Marie Marvingt de VEZELISE ;
 - 1 poste EFIV - enseignement auprès des enfants de familles itinérantes et de voyageurs, circonscription scolaire de LONGWY 1 - E.P.PU Jules Ferry à MONT-SAINT-MARTIN ;
 - 1 poste UPE2A - unité pédagogique pour élèves allophones arrivants – circonscription scolaire de LONGWY 1 - E.E.PU Jules Ferry à MONT-SAINT-MARTIN ;
 - 1 poste RASED - réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés - circonscription scolaire de LONGWY 1 - E.E.PU Albert 1^{er} à LONGWY ;

B – Retraits

- 2 postes EFIV : à l'E.E.PU Moselly à NANCY et l'E.E.PU Buffon à NANCY – Circonscription scolaire de NANCY 2 ;
- 4 postes TRD - Titulaire remplaçant départemental - (circonscription scolaire de NANCY 3 pour 2 postes, circonscription scolaire de VANDOEUVRE pour 1 poste, circonscription scolaire de NANCY 2 pour 1 poste) ;
- 1 UPE2A – circonscription scolaire de LUNEVILLE et commune de LUNEVILLE – E.E.PU R. Haby ;
- 1 UPE2A - circonscription scolaire de SAINT-MAX – E.E.A du Centre de ESSEY-LES-NANCY ;

1.4 Les transferts, transformations de poste, changements de rattachements administratifs

- Transfert du RASED (et du psychologue scolaire) de l'E.M.PU Suzanne Herbinière Lebert de VILLERS-LES-NANCY vers l'E.E.PU Château de VILLERS-LES-NANCY – circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS ;

- Transfert du dispositif ULIS de l'E.E.PU Emile Zola de NEUVES-MAISONS vers l'E.E.PU Villon de NEUVES-MAISONS – circonscription scolaire de NEUVES-MAISONS ;

- Transfert du poste de TRS rattaché à l'E.M.PU Marcel LEROY de NANCY vers l'E.M.PU Stanislas de NANCY – circonscription scolaire de NANCY 1 ;

- Transformation d'un poste ordinaire en poste fléché allemand de l'E.M.PU des Trois maisons de NANCY – circonscription scolaire de NANCY 1 ;
- Transformation du rattachement administratif du poste MD3A – *moins de trois ans* - actuellement rattaché à l'E.P.PU de CIREY-SUR-VEZOUZE en titulaire secteur rattaché à l'E.M.PU De Salm de BADONVILLER – circonscription scolaire de LUNEVILLE ;
- Transformation d'un poste ordinaire en poste LSF (Langue des signes française) à l'E.E.PU spécialisée Marcel Leroy à NANCY – circonscription scolaire de NANCY 1 ;
- Changement de rattachement administratif du poste de titulaire remplaçant de l'E.P.PU Katia et Maurice Krafft de HOUEMONT vers l'E.M.PU Jean Pompey de VANDOEUVRE – circonscription scolaire de VANDOEUVRE ;
- Changement de rattachement administratif du poste de titulaire remplaçant de l'E.E.PU Elsa Triolet de FROUARD vers l'E.P.PU Buffon de CHAMPIGNEULLES – circonscription scolaire de POMPEY ;

2 – Organisation du réseau scolaire public

Primarisations d'écoles

- primarisation E.M.PU Francisque POULBOT et E.E.PU Paul Eluard de AUDUN-LE-ROMAN
- primarisation E.E.PU Jacques LIGNIER de BOUCQ et E.P.PU Jacques Yves Cousteau de TRONDES
- primarisation E.M.PU Jules Renard et E.E.PU Jules Renard de FLEVILLE-DEVANT-NANCY
- primarisation E.M.PU et E.E.PU Alphonse Daudet de GIRAUMONT
- primarisation E.M.PU Chateaubriand et E.E.PU Chateaubriand de HEILLECOURT
- primarisation E.M.PU Joliot Curie et E.E.PU Thomas Pesquet de LONGLAVILLE
- primarisation E.M.PU Les Tilleuls et E.E.PU Brossolette de MEXY
- primarisation E.M.PU et E.E.PU Pergaud de VILLERS-LA-MONTAGNE

Article 2 – Monsieur le Secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.

Nancy, le 17 avril 2026

**POUR LE RECTEUR, ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**


Emmanuel BOUREL